

CHSCT

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL.
CHSCT N° 4. Directions support CDG

Nos réf. : CHSCT/04/2008/03

Roissy, le 10 juillet 2008

COMPTE –RENDU VISITE D'INSPECTION CHSCT du 03/06/08
Visite du pavillon de Réception Bât 7510/ Locaux de DMCI Bât 7500/
Reprographie CDG

Participants

M. Jean-Marc ROUXEL	Président Suppléant CHSCT n°4
M. Philippe MERRE	Secrétaire CHSCT n°4
M. Yannick CARON	Secrétaire Adjoint CHSCT n°4
M. José MUNOZ	Membre CHSCT n°4
Mme Isabelle SANSOM-MARIELLE	Membre CHSCT N°4
Dr Dominique GINESTE	Médecin du Travail/ Service de santé au travail
Mme Emmanuelle TARDY	Assistante sociale
M. Charles HERGOTT	Infirmier / Service de santé au travail
Mme Aline BOSSER	Sécurité du Travail
Mlle Marie-Françoise PICHON	DMCI

Cette visite d'inspection du CHSCT a été actée et votée lors du dernier plénier du 20 Mars.

Début de la visite du CHSCT à 9h00 : Bâtiment 7510, Pavillon de réception :

L'ensemble des membres du CHSCT se présente et demande à s'installer dans la salle de réunion du service.

Un tour de table est organisé afin que l'ensemble des membres du CHSCT et de la direction du service Pavillon de Réception puisse se présenter les uns aux autres.

Le CHSCT demande auprès de Madame Marie-Françoise Pichon, Responsable d'activité de lui présenter l'organigramme du service ainsi que son activité.

- L'activité comprend 5 personnes au total :
- Le chef de service : Jean-Marie JANISSON - Manageur Communication Cadre B;
- Responsable d'Activité : Marie-Françoise PICHON - Chargé de Communication DMCI Cadre A;
- 2 agents en haute maîtrise;
- 1 agent en maîtrise.

Le CHSCT demande à la direction du service le nombre d'accident de travail recensé durant l'année passée et les quelques mois 2008.

Réponse de la direction du service : *aucun accident de travail dans le secteur.*

Le CHSCT demande à la direction du service si des agents d'autres services sont amenés à apporter leur concours dans les travaux et missions de l'activité présente.

Réponse de la direction du service : *« en effet, il arrive que des agents du salon 200 soient amenés à prêter main-forte ponctuellement. »*

Le CHSCT demande à la direction du service quels rôles et missions lui sont attribués :

Réponse de la direction du service : *des missions d'accueil officiel sont pratiquées ainsi que des missions de visites techniques, rôle de gestion des uniformes de l'Aéroport, rôle de gestion de la carte professionnelle...*

Le CHSCT demande à la direction du service si des problèmes auditifs, notamment occasionnés par les attentes au pied des passerelles avions sur les personnels de son service ont été recensés. Cette même question est posée au Service de Santé au Travail (D^Gineste).

Réponse : *négatif.*

Visite des lieux :

La visite commence par les bureaux de l'ensemble des agents.

Le CHSCT constate la présence dans les bureaux de certain chauffage personnel d'appoint de type convecteur électrique et radiateur à bain d'huile.

Le CHSCT constate l'inadéquation du mobilier dans le bureau "OQ 04", à savoir :

- Bords contendants "coins carrés", au lieu de bords arrondis moins accidentogènes sur les deux bureaux qui occupent cet espace de travail.

Le CHSCT constate que dans un des bureaux, l'écran informatique se trouve mal orienté, l'agent étant dos à la fenêtre et de ce fait subi les reflets du jour et du soleil.

Il n'est pas recommandé suivant les normes d'aménagement des locaux de travail et de bureaux. Norme NF X35.102 d'avoir ce type d'aménagement (s'en référer à la norme)

Le CHSCT constate que dans les toilettes "HO B07" Handicapés, aucun moyen d'alerte de "type téléphone" ou système coup de poing n'est installé.

Le CHSCT constate que dans le local d'office adjacent au local HO B07, des fissures aux niveaux de certains châssis fixes vitrés, provoquent des infiltrations qui ont pour effet de détériorer les revêtements muraux de type peinture ou autre à l'intérieur de cette pièce.

Réponse de la direction du service : « *des travaux sont prochainement prévus* ».

Le CHSCT constate la présence d'un ensemble d'inspection filtrage à rayon x et d'un portique magnétique.

À ce titre le CHSCT demande qu'on lui fasse parvenir les documents relatifs à la dernière visite d'inspection de ce matériel.

Visite du sous sol du bâtiment :

Le CHSCT se déplace au sous-sol de ce bâtiment 7510, où sont entreposés les armoires à pavillons, des cartons contenant des anciens uniformes, des anciens tapis "rouge" ne servant plus aux accueil officiels.

- Le CHSCT constate en descendant au niveau du sous-sol par la cour anglaise, que celle-ci nécessite un nettoyage important et immédiat (risque de chute par glissade ...). Cette cour anglaise devra faire l'objet d'un entretien régulier par le service IMON Gérant du bâtiment. **(intervention express afin de pratiquer à un entretien de conservation dès maintenant).**
- Le CHSCT constate que le local électrique ainsi que le local télécom ne sont pas fermés à clef comme le préconise la réglementation dans ce domaine.
- Le CHSCT constate l'absence d'un extincteur à poudre (eau) à l'endroit prévu.
- Le CHSCT constate la présence d'une très grande quantité de cartons contenant des vêtements (uniformes anciens Rodier), ainsi des tapis "rouge" usagés d'accueil officiel.
- Le CHSCT demande que l'ensemble de ce stockage soit déplacé dans un endroit plus approprié en dehors du sol de ce bâtiment.

Visite des abords du bâtiment :

Le CHSCT constate au croisement des cheminements entre l'accès aux avions et le passage transversal allant du 7500 vers le 7520, une déformation du bitume et de l'enrobé au niveau des joints de chaussées.

